

**Stéphen Kerckhove**

---

**De :** "gomès jean-marc" <>  
**À :** <contact@agirpourenvironnement.org>  
**Envoyé :** dimanche 4 janvier 2009 22:11  
**Joindre :** Illuminations Noël 2008.pdf  
**Objet :** Campagne relative à la pollution lumineuse 12.2008

Monsieur Stéphen KERCKHOVE Délégué général de l'association Agir pour l'Environnement.

Vous avez initié une campagne nationale relative à la pollution lumineuse à ce titre notre commune a été interpellée.

Nos villes et villages sont réputés trop éclairés.. Les fêtes de fin d'année associent événement festif et illuminations. A ce propos les collectivités locales et de plus en plus de particuliers redoublent d'"énergie" et d'imagination.

Cette surenchère se traduit, en cette période de forte consommation d'électricité, par un gaspillage énergétique et économique. De plus la pollution lumineuse engendrée est néfaste pour les écosystèmes.

Notre ville, Digne les Bains a su initié dans ce domaine, depuis plusieurs années, une approche responsable. Les initiatives prises par les services techniques municipaux et plus particulièrement par un de ses cadres M.P.Perrodo relèvent d'un réel souci d'efficacité et de limitation de l'impact environnemental (Cf: fichier joint ).

Ces initiatives sont encouragées, accompagnées et valorisées dans le cadre d'une démarche d'éco-fonctionnement. Le programme électoral sur lequel nous avons été élu-e-s fait clairement référence à un mode de développement soutenable.

Dans ce contexte d'autres initiatives pourront être prises.

Veuillez accepter Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc Gomès  
Maire adjoint délégué à l'action culturelle et au développement durable.  
Digne les Bains - Alpes de Haute Provence

Digne-les-Bains, le 16 décembre 2008

## VILLE DE DIGNE-LES-BAINS



Alpes de Haute Provence

Monsieur Philippe PERRODO  
Services Techniques Municipaux

à

**Monsieur Jean-Marc GOMES**  
*Maire adjoint*  
**HOTEL DE VILLE**  
*Place Général de Gaulle*  
**04 000 DIGNE-LES-BAINS**

N/Réf. : DSTM/PP/CS 08-12-1336

Objet : campagne relative à la pollution lumineuse

Monsieur le maire adjoint,

Depuis 2005, à travers ses illuminations de Noël, la ville de Digne-les-Bains s'est engagée dans des choix aptes à répondre à des attentes en matière de réduction de la facture énergétique et de protection de l'environnement.

Dès 2005, les guirlandes à ampoules incandescentes ont été remplacées, au fur et à mesure, par des guirlandes LED (Diode Electro lumineuse). La ville de Digne-les-Bains a été l'une des pionnières dans l'utilisation de ce type de produit puisque son exploitation est inférieure à 5 ans.

Le LED, d'une durée de vie d'environ 50 000 heures, soit dix fois supérieure à une consommation cinq fois inférieure à celle d'une ampoule à incandescence classique, avec une luminosité et une qualité de lumière équivalente. D'autres caractéristiques nous ont portés à faire ce choix :

- ✓ Meilleure résistance mécanique
- ✓ Pollution lumineuse urbaine réduite, puisque le LED n'émet pas de manière diffuse la lumière

En 2007, l'ensemble des illuminations de Noël de la ville a été composé de LED.

En 2008, en partenariat avec la société BLACHERE, la ville a souhaité aller plus loin dans la protection de l'environnement en installant sept panneaux photovoltaïques pour l'alimentation autonome de sept décors poteaux sur la place du Tampinet. Les batteries ne suffisant pas à l'alimentation de l'éclairage de 18h30 à 7h30, un système d'horloge a été installé pour éteindre ces décors de 24h00 à 6h00.

L'ensemble des décorations est installé pour une durée de sept semaines, soit quatre semaines avant Noël et trois semaines après Noël. Celles-ci sont allumées de 17h30 à

0h30, puis de 6h30 à 7h30. Peu sont branchées sur l'éclairage public (14 décors poteaux).

Je vous prie de croire, monsieur le maire adjoint, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe PERRODO,